LANDS DIRECTORATE

DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRES

Environment Canada Environnement Canada

0021869I DEST PVM EXCH COPY 03
HD 107 W6714
VOL ISS
DOCUMENT DE TRAVAIL. (CANADA. DIREC
TION GENERALE DES TERRES)

# SYSTÈME DE CLASSIFICATION POUR LA SURVEILLANCE DE L'UTILISATION DES TERRES

## DOCUMENT DE TRAVAIL No. 17

Environment Canada Environnement Canada

Canada

84- 3961 /

# SYSTÈME DE CLASSIFICATION POUR LA SURVEILLANCE DE L'UTILISATION DES TERRES

David M. Gierman

Mars 1981

Direction générale des terres

Environnement Canada

Document de travail No. 17

Available in English under the title:

Land Use Classification for Land Use Monitoring

## RÉSUMÉ

Le Canada est un vaste pays qui possède une grande variété d'utilisation de ses terres. En 1977, la Direction générale des terres d'Environnement Canada, entreprenait un projet afin de développer un programme pour dénombrer les changements d'utilisation des terres au Canada. Un des aspects de ce programme était de concevoir un nouveau système de classification. Ce document présente la logique et les critères utilisés pour ce nouveau système de classification; et en donne aussi un bref aperçu. Ce document démontre aussi comment ce nouveau système peut-être relié au présent système de classification de l'Inventaire des terres du Canada.

Il est à espérer que la philosophie sous-jacente de ce nouveau système de classification sera analysée par ces différents utilisateurs et aidera éventuellement à la conception d'un système national de classification de l'utilisation des terres pour le Canada.

## ABSTRACT

Canada is a vast country with a variety of land cover and uses of land. In 1977, the Lands Directorate of Environment Canada began a project to develop a program to monitor changes in the use of Canada's land. One of the areas of development of the program was the designing of a new land use classification system. This report presents the rational and criteria for the development of a new classification system, and an outline of the new system itself. The report also shows how the new system can be related to the Canada Land Inventory Land Use Classification system.

It is hoped that the philosophy behind the development of the new classification system will be discussed by potential users and aid in the formation of a national land use classification system for Canada.



Cat. No. En 73-4/17F
ISBN 0-662-91100-8

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier les membres du Comité de la surveillance de l'utilisation des terres au Canada, administration centrale et régions, pour leur aide précieuse dans la révision des premières ébauches de ce document. Ces membres sont les suivants: J. Arbour, J.-L. Bélair, D. Coleman, M. Melançon, N. Prout, K. Redpath, P. Rump et D.M. Welch.

TABLE DES MATIÈRES


| | | Page |
|---|---|---|
| RÉSUMÉ | | i |
| ABSTRACT | | i |
| REMERCIEMENTS | | ii |
| 1. | INTRODUCTION | 1 |
| 2. | LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION | 1 |
| 3. | CRITÈRES UTILISÉS POUR L'ÉLABORATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION | 3 |
| 4. | LE NOUVEAU SYSTEME DE CLASSIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES | 4 |
| 5. | RELATION ENTRE LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA COUVERTURE DES TERRES ET LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES DE L'ITC | 6 |
| 6. | UTILISATION DES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA COUVERTURE DES TERRES | 6 |
| 7. | CONCLUSIONS | |
| ANNEXE I: | Système de classification de l'activité des terres | 9 |
| ANNEXE II: | Système de classification de l'activité des terres - définition de classes choisies | 17 |
| ANNEXE III: | Système de classification de la couverture des terres | 34 |
| ANNEXE IV: | Système de classification de la couverture des terres - définition de classes choisies | 36 |
| ANNEXE V: | Equivalence entre les classes d'activité et de couverture des terres et les classes d'utilisation des terres de l'ITC. | 40 |
| SÉRIE DE DOCUMENTS DE TRAVAIL | | 43 |

## 1. INTRODUCTION

Le Canada est un vaste pays dont la couverture et l'utilisation des terres sont très variées. Environ un tiers de la couverture des terres du Canada a été dans une certaine mesure déterminé ou modifié par les activités de l'homme et une plus grande surface encore sert à d'autres fins ou est mise en réserve. Cette capacité de la terre à satisfaire les besoins de l'homme varie considérablement. Par exemple, seulement 10.5% des terres au Canada peuvent se prêter à l'agriculture. Un pourcentage encore plus réduit peut s'adapter à certaines activités agricoles spécifiques. La gestion des ressources de la terre par l'homme varie aussi considérablement. Dans la plupart des régions, un certain nombre d'utilisations sont possibles sur quelques terres particulières. Certaines utilisations sont compatibles, d'autres ne le sont pas. Toutes les activités de l'homme sur la terre ont un effet environnemental qui peut nuire aux générations actuelles et futures.

L'utilisation des terres et la façon dont elles sont converties a été et continue d'être déterminée par les décisions passées et présentes prises par des individus, des gouvernements et des entreprises privées. Toutes ces décisions subissent l'influence de facteurs économiques, sociaux et physiques.

En 1977, la Direction générale des terres d'Environnement Canada a mis sur pied un projet visant à élaborer un programme de surveillance de l'utilisation des terres au Canada. Les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de gestion des terres sont limitées au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest et à quelques petites régions à l'intérieur des provinces. Toutefois, le gouvernement fédéral exerce une influence sur l'utilisation des terres dans toutes les régions du Canada par l'intermédiaire de ses nombreux programmes et de ses différentes politiques en matière de gestion des terres. Il se préoccupe des conséquences environnementales de certaines utilisations des terres dans des endroits particuliers, de la capacité du Canada de nourrir sa population (à long terme), et d'une balance de paiements positive. Le Canada est très dépendant de ses matières premières.

La création d'un nouveau système de classification a été une des premières étapes pour le développement d'un programme de surveillance de l'utilisation des terres. Le présent rapport explique les raisons qui ont mené à la création de ce nouveau système de classification, les critères qui ont été utilisés pour le mettre au point ainsi que les composantes de la couverture et de l'activité des terres du système proposé. De plus, le rapport montre comment les classifications de la couverture et de l'activité des terres peuvent être associées à l'ancien système de classification de l'utilisation des terres de l'Inventaire des terres du Canada (ITC). Les annexes donnent une liste des classes individuelles de la couverture et de l'activité des terres et une définition de quelques classes.

## 2. LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION

Pourquoi un nouveau système de classification? Un système déjà existant ne répondrait-il pas au besoin en matière de surveillance de l'utilisation des terres? La réponse est non. Il n'existe pas un seul

système de classification qui réponde aux trois objectifs du programme de surveillance de l'utilisation des terres, qui sont: a) répertorier les tendances d'utilisation des terres en fonction des buts et des objectifs nationaux; b) répertorier la quantité, l'emplacement et le type de changement d'utilisation des terres sur une base nationale, provinciale et régionale; et c) répertorier les changements d'utilisation des terres dans les cas de problèmes particuliers et dans des zones spéciales comme les plaines inondables, les régions urbaines, les terres à caractère unique, les terres fédérales, etc. Les raisons qui nous ont amené à cette conclusion seront traitées dans les paragraphes suivants.

Un des principaux problèmes est l'expression "utilisation des terres" elle-même. Les nombreuses définitions données à cette expression sont parfois totalement différentes les unes des autres. La raison en est que "l'utilisation des terres" englobe un nombre d'aspects génériques différents de la relation entre l'homme et la terre. Ces aspects comprennent la couverture, l'activité, la propriété/régime foncier et la qualité des terres. Il importe de tenir compte de tous ces aspects dans la définition de "l'utilisation" d'un sol particulier.

La plupart des systèmes de classification existants confondent ces aspects "d'utilisation des terres" et certains d'entre eux insistent plus particulièrement sur un aspect plutôt que sur un autre. Le système de classification de l'Etat du Michigan de couverture/d'utilisation des terres est un bon exemple de système où on ne fait pas de distinction entre la couverture, l'activité des terres et l'activité économique. Il en résulte un système de classification qui ne donne pas de typologie adéquate ou complète pour chacune des variables. Toutes les variables ont des origines conceptuelles, des moyens de collecte de données et des utilisations ultimes différents.

Un examen sur la complémentarité de ces variables devrait expliquer pourquoi elles doivent être traitées séparément. La couverture des terres comprend la végétation et les constructions artificielles qui couvrent la surface du sol. Un type de couverture, des arbres par exemple, peut englober une variété d'activités comme l'exploitation d'une érablière, la production de fruits, l'exploitation forestière, etc. Cette même couverture du sol peut comporter une variété de modes de propriété ou de régimes fonciers soit public, privé, loué, exploité par le propriétaire, etc. Enfin, elle peut avoir différentes activités principales d'ordre économique ou industriel comme les loisirs, l'exploitation forestière et l'industrie laitière, toutes associées l'une à l'autre.

Les deux exemples qui suivent illustrent le besoin de différencier l'activité des terres de la couverture des terres.

a) Le pacage comme activité d'utilisation des terres peut se faire sur une terre à usage multiple, mais située dans une même exploitation agricole. Les types de couverture présents sur cette terre peuvent être des arbres matures, des arbustes et des broussailles, des espèces de graminées non amendées et amendées. La combinaison du pacage avec chacun de ces types de couverture

peut entraîner des implications environnementales comme l'érosion, la régénération forestière, la dispersion des mauvaises herbes et la pollution de l'eau.

b) Sur une terre où il y a des activités agricoles, les types de couverture peuvent être les suivants: i) graminées et/ou légumineuses; ii) culture de plein champ; et iii) culture en lignes. La valeur de la culture augmente de i) à iii). De même, l'utilisation des pesticides, d'herbicides et d'engrais augmente. La quantité des sols dénudés et de ruissellement augmente également avec les incidences de pollution et d'érosion associées.

Les méthodes de collecte de données influent aussi considérablement sur le type de système de classification mis au point. Plusieurs classifications sont basées sur la télédétection comme méthode de collecte de données de "l'utilisation des terres". En effet, la télédétection est une excellente méthode pour identifier la couverture des terres. Quant à l'activité des terres, l'interprète la déduit d'après la couverture, ce qui est très satisfaisant lorsqu'il y a coïncidence entre l'activité et la couverture. Par exemple, la culture de plein champ, qui est un type de couverture, coïncide avec l'activité "culture de petites céréales". Toutefois, dans beaucoup d'autres cas, la couverture n'indique pas l'activité de façon adéquate. Donc, une fois de plus, les méthodes de collecte de données peuvent engendrer une certaine confusion dans les variables génériques différentes de "l'utilisation des terres". En résumé, la principale difficulté que présentent les autres systèmes de classification de l'utilisation des terres déjà existants est la confusion des variables génériques différentes qui englobent la notion de "l'utilisation des terres".

## 3. CRITÈRES UTILISÉS POUR L'ÉLABORATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION

Les critères suivants ont été utilisés pour élaborer le nouveau système de classification de l'utilisation des terres.

a) Le système de classification doit être hiérarchique; c'est-à-dire qu'il doit comprendre un certain nombre de niveaux. Sur le modèle d'une pyramide, le nombre de niveaux ou de classes diminue à mesure qu'on monte dans la hiérarchie. Chaque niveau est basé sur un degré différent de détail. Chaque niveau inférieur doit être une subdivision logique du niveau supérieur. La subdivision de chaque classe d'activité ou de couverture des terres à un niveau plus détaillée est par conséquent possible.

b) Les variables de l'utilisation des terres doivent former les systèmes de classification distincts. Il importe de ne pas mélanger les variables bien qu'elles soient toutes nécessaires pour comprendre complètement le concept de l'utilisation des terres.

c) Le système doit être codé pour faciliter le traitement par ordinateur. Le codage doit également être relié à la hiérarchie de la classification.

d) Le système doit être indépendant d'une

méthode particulière de collecte de données. Chaque méthode a ses limites pour la collecte de certaines classes tant au niveau de l'identification qu'au niveau de la précision. Le système doit être conçu en fonction des besoins de l'utilisateur et la valeur d'une méthode particulière de collecte de données doit être mesurée en fonction de cet idéal.

e) Le système de classification doit être complet. Il doit être conçu de façon à inclure toutes les couvertures et activités d'utilisation des terres au Canada.

f) A certain(s) niveau(x), le nouveau système de classification doit être compatible avec le système de classification de l'ITC. Ce dernier, le seul système à avoir été utilisé dans tout le Canada, servira de base de comparaison pour les données rassemblées à l'aide du nouveau système. Il faudra également tenter d'associer d'autres systèmes de classification au nouveau.

g) Les classes doivent être précises. Il doit y avoir une description pour chaque classe qui permettra de la différencier des autres.

h) A un certain niveau, il faudra tenter de séparer les activités d'utilisation des terres en deux classes principales selon que l'activité utilise la terre à des fins de production, ou qu'elle est située sur la terre. Par exemple, les maisons et les serres destinées à la culture de légumes entrent dans la catégorie d'une utilisation d'un site. La culture de légumes en serre est une activité agricole qui ne dépend pourtant pas du potentiel agricole de la terre sur laquelle elle est située. Ceci est une distinction très importante si l'on veut établir la relation entre l'activité et le potentiel des terres.

## 4. LE NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES

Tel qu'il a été mentionné précédemment, "l'utilisation des terres" est une combinaison de variables génériques différentes. La Direction générale des terres ne tente pas d'élaborer une seule classification "de l'utilisation des terres", mais bien un système de classification qui tient compte de chacune des variables qui forment la notion "d'utilisation des terres". Au Canada, la couverture, l'activité, le mode de propriété/régime foncier et la qualité des terres ont été identifiés comme les plus importants. Comme il a été mentionné dans l'introduction, ce rapport étudie en détail les systèmes de classification pour l'activité et la couverture des terres (voir les annexes). Des systèmes de classification sur le mode de propriété/régime foncier et la qualité des terres pourraient être élaborés dans l'avenir.

Avant d'aborder les systèmes de classification de la couverture et de l'activité des terres, il importe de définir ces termes. La couverture des terres, définie précédemment, comprend la végétation et les constructions artificielles qui couvrent la surface du sol. L'activité des terres correspond à l'utilisation active que l'homme fait de la terre. La définition de la couverture est relativement claire, mais celle de l'activité des terres ne l'est pas

et, par conséquent, nécessite de plus amples explications. L'activité des terres s'explique mieux par ce qu'elle n'est pas. On pourrait prendre comme exemple un champ cultivé que le propriétaire, qui n'est pas fermier, a loué à un fermier. "L'activité de la terre" dans ce cas serait "les cultures vivrières annuelles". L'utilisation de la terre par le propriétaire (utilisation passive) a donc pour but la spéculation. L'activité de la terre se distingue du mode de propriété. Elle n'est pas non plus une activité économique. Par exemple, une région boisée peut faire partie d'une ferme dont "l'activité économique" serait l'industrie laitière, mais cela n'est pas l'activité de la terre de la zone boisée. L'activité de la terre de cette zone pourrait être "l'abattage et la coupe d'arbres" pour la production de pâte de bois par exemple.

Il y a plus d'une façon de développer un système de classification hiérarchique ou le cadre logique sous-entend le rapport entre chaque classe de terre. Pour la mise au point des classifications de couverture et d'activité des terres décrites dans le présent rapport, deux méthodes ont été tentées: une méthode normalisée et une méthode binaire.

Le système de classification binaire est basé sur le principe que la surface d'une terre peut toujours être divisée en deux classes distinctes. Au premier niveau, par exemple, la couverture peut être divisée en classes "étendue d'eau" et "terre". Au deuxième niveau, la classe "terre" peut être subdivisée en "couvert végétal" et "terres dénudées". Ce processus se poursuit pour le nombre de niveaux nécessaires, chaque classe étant divisée en deux autres classes à chaque niveau. Cette méthode donne de bons résultats pour la couverture des terres mais est moins pratique pour l'activité des terres. Le principal avantage de ce système est qu'il y a toujours deux choix à chaque niveau. Lorsque la terre n'a pas une couverture, elle a l'autre. Les décisions relatives à l'établissement des cartes sont plus faciles à prendre et cela semble être le seul avantage de cette méthode. Malheureusement, les désavantages sont beaucoup plus nombreux. En premier lieu, la hiérarchie binaire nécessite un plus grand nombre de niveaux que le système normalisé pour en arriver à une classe équivalente. Par exemple, "le transport aérien" comme activité sur la terre se situait au neuvième niveau dans le système binaire, tandis qu'il se trouve au troisième niveau dans le système normalisé. Par ailleurs, le nombre plus élevé de niveaux signifie qu'il faut un plus grand nombre de bits d'ordinateur pour calculer la même information dans le système binaire. Bien sûr, ceci augmente le stockage et les coûts d'accessibilité pour l'utilisateur. Par exemple, l'utilisateur qui voudrait décrire le codage binaire pour "le transport aérien" sur des cartes d'ordinateur utiliserait neuf espaces tandis qu'avec le système normalisé il en aurait besoin de quatre.

En raison des désavantages susmentionnés du système binaire, il est recommandé que le système normalisé soit adopté pour le programme de surveillance de l'utilisation des terres au Canada. Le système normalisé est un système dans lequel chaque niveau de classification peut avoir autant de classes séparées distinctes qu'il le faut. Les composantes du système de classification normalisé apparaissent à l'Annexe I en ce qui

a trait à l'activité et à l'Annexe III en ce qui a trait a la couverture. La plupart des classes principales de couverture et d'activité des terres sont subdivisées jusqu'au quatrième niveau. Il ne devrait pas être nécessaire d'aller à un niveau inférieur pour répertorier les changements d'utilisation des terres pour les régions de l'ITC. Toutefois, la surveillance de l'utilisation des terres pour des études plus précises ou spécialisées peut nécessiter la création de niveaux supplémentaires conformes aux niveaux supérieurs établis dans la hiérarchie. La description des classes choisies dans les trois premiers niveaux du système de classification apparaît respectivement aux annexes II et IV pour l'activité et la couverture des terres.

Un autre aspect important du système de classification de l'activité des terres, indiqué à l'annexe I, est la distinction entre les activités basées sur les ressources et les sites d'une activité telles que mentionnées à la section 3 au chapitre des critères. Cette distinction est importante lorsqu'on tente d'associer les activités d'une terre au potentiel de celle-ci. Les sites d'activité étant indépendant du potentiel de la terre. Par exemple, un parc d'embouche est inclus dans la classe d'activité agricole "alimentation du bétail et enclos", mais il peut être situé sur une terre agricole classe 7. Il peut dépendre d'activités sur des terres productives de classe 1 relativement éloignées pour les céréales fourragères.

## 5. RELATION ENTRE LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA COUVERTURE DES TERRES ET LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES DE L'ITC.

Jusqu'à maintenant, les seuls renseignements sur l'utilisation des terres pour une grande partie du Canada sont basés sur le système de classification de l'utilisation des terres de l'ITC. Il importe que tout nouveau système de classification soit relié au système de l'ITC pour permettre une continuité dans le dénombrement des changements d'utilisation des terres.

Le système de l'ITC est un mélange entre les systèmes de l'activité et de la couverture. C'est un système de classification à un niveau. Ceci ne permet pas de décrire le système de classification de l'activité des terres en fonction des classes de l'ITC. Toutefois, l'inverse est possible. Il est possible de puiser dans les deux systèmes de classification afin de sélectionner la classe qui décrit le mieux celle de l'ITC. L'Annexe V donne une description des équivalences des classes de l'ITC en fonction des nouvelles classes de l'activité et de la couverture des terres.

## 6. UTILISATION DES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA COUVERTURE DES TERRES

Le système de classification présenté dans ce rapport est un cadre logique d'un système de classification idéal des phénomènes de la terre. Un tel système n'est pas une classification cartographique à moins de répondre à deux critères essentiels: a) l'échelle cartographique et le moyen de description doivent être suffisamment grands afin de

cartographier toutes les classes quel que soit le niveau de la hiérarchie; et b) la méthode de collecte de données ou les sources des données sont suffisamment précises pour permettre l'identification de toutes les classes quel que soit le niveau de la hiérarchie.

Mais cette situation idéale dans un programme de surveillance de l'utilisation des terres fonctionnel est peu probable. Si l'échelle à laquelle l'information sera cartographiée est de 1:50,000, alors la dimension minimale de la parcelle de terre pouvant être cartographiée est d'environ 2.5 hectares. Cette superficie est plus grande que celle occupée par la plupart des sites d'activités dans les domaines de l'agriculture, de la faune, de l'exploitation forestière, etc. et est aussi plus grande que celle d'un bâtiment individuel qui n'est peut-être pas une ferme. Sur une carte à cette échelle par exemple, il ne serait pas possible de fournir des statistiques précises pour les activités urbaines isolées.

Une autre limite à l'utilisation totale du système de classification est la méthode de collecte de données et/ou la source des données. Lorsque la source est constituée de photos aériennes, toutes les classes ne peuvent pas être identifiées par photo-interprétation. Par exemple, aucune "des activités des terres fauniques" ne peut être cartographiée. De plus, les récoltes ne peuvent pas être facilement dissociées comme les cultures fourragères des cultures vivrières, à moins que des conditions comme l'échelle et la saison soient favorables à une telle interprétation.

Ceci veut donc dire que dans toute situation réelle donnée, la classification fonctionnelle résultante sera plus petite que la classification idéale contenue dans le présent rapport. Le sous- ensemble opérationnel particulier dépendra de divers facteurs comme l'échelle spécifique de la carte, la dimension des lots de terre dans une zone, les sources de données, l'échelle des données de base et la capacité de reconnaissance d'une classe.

Pour faciliter l'utilisation du système de classification contenu dans le présent rapport, un rapport subséquent est en voie de rédaction. Il servira de guide pratique aux différents usagers du système de classification de l'utilisation des terres surtout en termes de surveillance d'utilisation des terres. Ce guide permettra à l'usager de tirer le meilleur parti possible du système de classification en situation opérationnelle. Il démontrera également la méthode cartographique et l'extraction subséquente d'un ordinateur des informations sur un terrain qui peut avoir des occupations et des utilisations multiples. Ceci permettra d'éviter de classifier les terres uniquement en fonction de leur utilisation ou de leur couverture principale.

## 7. CONCLUSIONS

Les systèmes de classification théoriques qui apparaissent dans les annexes du présent rapport doivent être considérés comme des classifications idéales destinées à des fins de surveillance de l'utilisation des terres. Ces systèmes de classification ont été conçus pour être aussi indépendants que possible du point de vue d'une seule discipline, des besoins d'une organisation particulière et d'une seule méthode de collecte de données. Ceci est nécessaire pour assurer que les résultats d'un programme de surveillance de

l'utilisation des terres sont utiles au plus grand nombre possible d'usagers.

La distinction entre l'activité des terres et la couverture des terres, et d'autres aspects du concept et "l'utilisation des terres" permet d'incorporer d'autres systèmes de classification basés sur des caractéristiques de terre et d'utilisation de terres génériquement différentes. L'information obtenue à partir de tous les systèmes de classification accessibles peut être évaluée et comparée grâce au stockage et à la capacité de manipulation d'un ordinateur pour donner une description complète des terres pour la surveillance de l'utilisation des terres ou pour d'autres raisons.

ANNEXE I

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'ACTIVITÉ DES TERRES

01000 ACTIVITÉS AGRICOLES
- 01100 Activités sur les terres agricoles productives
  - 01110 Cultures de plantes annuelles sur des sols labourés
    - 01111 Culture des céréales
    - 01112 Culture des légumes
    - 01113 Culture de plantes à racine et tubercules
    - 01114 Culture des semences
    - 01115 Culture des plantes à feuilles
    - 01116 Cultures des fleurs et des bulbes
    - 01119 Autres
  - 01120 Culture des plantes fourragères et pâturage
    - 01121 Culture des plantes fourragères
    - 01122 Pâturage
  - 01130 Production de fruits et de baies
    - 01131 Arboriculture fruitière (vergers)
    - 01132 Production de raisins (vignobles)
    - 01133 Production de baies
  - 01140 Production d'arbustes et d'arbres d'ornement
  - 01150 Production de gazon
  - 01190 Autres
- 01200 Activités dans les installations agricoles
  - 01210 Enclos d'animaux
    - 01211 Enclos pour le bétail
    - 01212 Poulailler
    - 01213 Enclos pour animaux à fourrure
    - 01219 Autres
  - 01220 Aires d'alimentation en enclos pour animaux
    - 01221 Aires d'alimentation et enclos pour le bétail
    - 01222 Aires d'alimentation et enclos pour la volaille
    - 01223 Elevage et aire d'entraînement pour les chevaux (non commercial)
    - 01229 Autres
  - 01230 Entrepôts de récoltes
    - 01231 Stockage des plantes fourragères et des céréales
    - 01232 Stockage des fruits et des légumes
  - 01240 Culture des plantes en serre
    - 01241 Culture des légumes
    - 01242 Culture des fleurs et des plantes d'ornement
    - 01243 Serres à tabac
    - 01249 Autres
  - 01250 Remise et réparation des machines et des outils agricoles
  - 01260 Préparation et empaquetage du tabac
    - 01261 Préparation du tabac
    - 01262 Empaquetage
  - 01270 Culture des champignons
  - 01280 Apiculture et fabrication du miel
  - 01290 Autres

02000 ACTIVITÉS FORESTIÈRES
- 02100 Activités sur les terres forestières productives
  - 02110 Abattage et coupe du bois
    - 02111 Abattage de bois à pâte
    - 02112 Abattage du bois de scierie
    - 02113 Abattage du bois de chauffage
    - 02119 Autres
  - 02120 Récolte des semences et culture des semis
    - 02121 Récolte des semences
    - 02122 Culture des semis

02130 Recherche forestière
02140 Production de sirop d'érable
02150 Culture des arbres de Noël
02160 Houssaie
02190 Autres
02200 Activités dans les installations forestières
02210 Activités associées à l'abattage et à la coupe
02211 Gestion
02212 Ravitaillement du personnel
02213 Stockage des arbres coupés
02214 Stockage du matériel et des outils
02215 Chargement des camions d'arbres coupés
02219 Autres
02220 Activités de gestion et de conservation sur des terres forestières
02221 Surveillance des feux de forêt
02222 Recherche
02223 Gestion et construction de bâtiments
02224 Stockage du matériel et des outils
02229 Autres
02230 Fabrication du sirop d'érable
02290 Autres

03000 ACTIVITÉS ASSOCIÉES À LA FAUNE
03100 Activités sur les terres fauniques
03110 Chasse
03111 Chasse sportive
03112 Chasse de subsistance
03119 Autres
03120 Trappage
03121 Trappage d'animaux pour la fourrure
03122 Trappage de subsistance
03129 Autres
03130 Conservation de la faune
03131 Conservation d'habitats à fort potentiel faunique
03132 Conservation de la faune en fournissant des aires protégées de reproduction et de nidification
03139 Autres
03140 Lacs pour pêche commerciale
03190 Autres
03200 Activités dans les installations des terres fauniques
03210 Activités dans les installations pour animaux terrestres
03211 Camping pour chasse et trappage
03212 Reproduction de la faune
03213 Gestion
03219 Autres
03220 Activités dans les installations associées à la pêche
03221 Pêche
03222 Pisciculture
03223 Passe migratoire pour poissons
03229 Autres
03290 Autres

04000 ACTIVITÉS D'EXTRACTION
04100 Extraction à ciel ouvert
04110 Extraction de roches ou autres matériaux consolidés
04111 Carrière de pierres et d'autres matériaux de construction
04112 Carrière de minéraux industriels
04113 Extraction du minerai de fer
04114 Extraction de métaux non ferreux
04115 Extraction du charbon

04119 Autres
04120 Extraction de sable, de gravier et d'argile
04121 Extraction de matériaux de construction
04122 Extraction des sables bitumineux
04123 Extraction de minéraux et de matériaux industriels
04129 Autres
04130 Extraction de tourbe
04140 Enlèvement de la couche arable
04190 Autres
04200 Extraction souterraine
04210 Extraction des hydrocarbures et du gaz
04211 Extraction des hydrocarbures (champ pétrolifère)
04212 Extraction du gaz (champ gazifère)
04213 Extraction des hydrocarbures et du gaz (les deux)
04220 Extraction d'eau
04230 Exploitation minière du charbon, de minerais radio-actifs et autres carburants solides
04231 Exploitation minière de charbon
04232 Exploitation minière de minerais radio-actifs
04239 Autres
04240 Exploitation minière des minéraux destinés aux matériaux de construction
04250 Exploitation du minerai de fer
04260 Exploitation de la potasse et des sels
04261 Exploitation de la potasse
04262 Exploitation des sels
04270 Exploitation des minerais de métaux non ferreux
04271 Exploitation des métaux de base
04272 Exploitation des minerais de métaux précieux
04279 Autres
04280 Exploitation minière des matériaux industriels
04281 Exploitation de l'amiante
04282 Exploitation des minéraux et autres minerais chimiques, industriels
04289 Autres
04290 Autres
04300 Activités dans les installations d'extraction
04310 Pompage
04311 Pompage du gaz
04312 Pompage des hydrocarbures
04313 Pompage de l'eau
04314 Pompage des saumures de sel
04315 Pompage des saumures de potasse
04319 Autres
04320 Transport et stockage des déchets et des rejets
04321 Transport des déchets et des rejets
04322 Stockage des déchets et des rejets
04330 Manutention des matériaux extraits
04331 Transport
04332 Concassage
04333 Lessivage
04339 Autres
04340 Exploitation minière en placer
04341 Or en placer
04349 Autres
04390 Autres

05000 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
05100 Activités sur des terres à vocation récréative
05110 Golf et activités connexes
05111 Terrain de golf
05112 Activités connexes
05120 Ski et activités connexes

05121 Ski alpin
05122 Ski de fond
05123 Activités connexes
05130 Activités associées à l'utilisation de pistes
05131 Cyclisme
05132 Motoneige
05133 Randonnée pédestre
05134 Equitation
05135 Activités connexes
05139 Autres
05140 Randonnées dans la nature et visites de sites historiques et archéologiques
05142 Visite de sites naturels
05143 Visite de sites historiques
05144 Activités connexes
05150 Activités terrestres associées aux activités aquatiques
05151 Natation
05152 Activités côtières associées à la navigation de plaisance et au canotage
05153 Activités connexes
05159 Autres
05160 Chasse et pêche sportives
05161 Camp de chasse et de pêche
05169 Autres
05170 Espace libre consacré aux activités récréatives
05190 Autres

05200 Activités dans les installations culturelles et récréatives (intérieures et extérieures)
05210 Activités dans les installations culturelles et récréatives (extérieures)
05212 Observation d'animaux (zoo et élevage de gibier)
05213 Visite de jardins botaniques, d'arboretums et autres d'expositions similaires
05214 Lieu public utilisé à des fins récréatives
05215 Activités sportives
05216 Pique-nique
05219 Autres
05220 Activités culturelles et récréatives (intérieures)
05221 Activités culturelles intérieures
05222 Activités de conditionnement physique et sportives intérieures
05229 Autres

06000 ACTIVITÉS LIÉES AU LOGEMENT
06100 Activités liées au mode de logement
06110 Résidences principales
06111 Maisons
06112 Appartements
06113 Chambres
06120 Résidences secondaires
06121 Chalets
06122 Tentes et roulottes
06129 Autres

06200 Autres activités associées au logement
06210 Logement permanent sans appareils domestiques
06211 Logement collectif pour personnes agées et orphelins
06212 Logement en résidence et en dortoir
06219 Autres
06220 Logement dans les hôtels, les motels et les chalets
06290 Autres

07000 ACTIVITÉS ASSOCIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX COMMUNICATIONS
07100 Activités associées au transport
07110 Transport routier

07111 Transport par autoroute (accès limité)
07112 Route provinciale
07113 Route rurale de second ordre
07114 Route urbaine et rue
07115 Autres routes
07116 Construction et entretien connnexes
07117 Terminus d'autobus
07118 Stationnement
07119 Autres
07120 Transport ferroviaire
07121 Transport ferroviaire
07122 Activités associées à l'entretien et à la construction des voies ferrées
07123 Gares
07124 Triage et stockage du matériel de transport
07129 Autres
07130 Transport aérien
07131 Atterrissage et décollage (pistes), vol internationaux
07132 Atterrissage et décollage (pistes), vols intérieurs
07133 Atterrissage et décollage (vols internationaux et intérieurs)
07134 Autres atterrissages et décollages
07135 Guidage des aéronefs
07136 Stockage du matériel d'entretien des pistes
07137 Aéroports
07138 Entretien des aéronefs
07139 Autres
07140 Transport maritime
07141 Portage
07142 Transport par canal
07143 Activités connexes
07144 Quais et débarquadères
07149 Autres
07150 Transport par pipeline
07151 Transport du gaz
07152 Transport des hydrocarbures
07153 Transport de l'eau
07160 Transport de l'électricité
07161 Lignes et tours de transmission
07162 Commutation et puissance d'appoint
07163 Activités connexes
07190 Autres
07200 Activités associées aux communications
07210 Télégraphe
07220 Téléphone
07230 Radiodiffusion
07240 Activités associées au service postal
07290 Autres

08000 ACTIVITÉS DE FABRICATION ET D'ENTREPOSAGE
08100 Energie électrique et production de chaleur
08110 Energie éolienne
08120 Energie solaire
08130 Energie hydraulique
08140 Energie provenant des combustibles fossiles
08150 Energie nucléaire
08190 Autres
08200 Transformation des matières brutes
08210 Purification de l'eau
08220 Transformation des aliments et du tabac
08230 Transformation des fibres naturelles, du feutre et du cuir
08240 Transformation de la roche, de la pierre, de l'argile, du sable, et du gravier

08250 Transformation des minerais et des métaux
08260 Transformation du charbon et raffinage du pétrole
08270 Transformation des produits chimiques
08280 Transformation du bois
08290 Autres
08300 Fabrication des produits de matières premières industrielles
08310 Fabrication des produits d'alimentation et du tabac
08320 Fabrication des textiles
08330 Travail du bois et fabrication de produits à base de bois
08340 Fabrication de produits chimiques
08350 Impression et publication
08360 Fabrication de matériaux de structure
08390 Autres
08400 Produits d'assemblage
08410 Fabrication de vêtements et autres produits textiles
08420 Fabrication de pièces pour bâtiments, de meubles et autres agencements surtout en bois
08430 Fabrication de contenants, de pièces structurales, de meubles, d'agencements et autres accessoires surtout en métal
08440 Fabrication de matériel scientifique et d'instruments de précision
08450 Fabrication de machine, d'équipement mécanique et de matériel
08460 Fabrication de matériel général comprenant les appareils électroménagers
08470 Fabrication et assemblage d'automobiles, d'aéronefs, de rails et de produits destinés aux navires
08490 Autres
08500 Activités d'entreposage
08510 Entreposage dans les réservoirs et les citernes
08511 Entreposage du pétrole et des produits du pétrole
08512 Entreposage du gaz et des produits du gaz
08513 Entreposage d'autres liquides toxiques et volatiles
08514 Entreposage de l'eau
08519 Entreposage d'autres liquides
08520 Entreposage de véhicules
08521 Entreposage d'automobiles et de camions
08522 Entreposage des véhicules et de matériel de construction
08523 Entreposage d'aéronefs
08529 Autres
08530 Entrepôt
08540 Entreposage dans une installation couverte autre que des bâtiments ou des réservoirs
08550 Entreposage à l'extérieur
08590 Autres
08600 Traitement et élimination de déchets
08610 Traitement et élimination de déchets liquides
08611 Traitement et élimination des déchets d'égout domestiques
08612 Traitement et élimination des déchets liquides toxiques et industriels
08619 Autres
08620 Traitement et élimination des déchets gazeux
08621 Traitement et élimination des gaz toxiques
08629 Autres
08630 Traitement et élimination des déchets solides
08631 Traitement et élimination des déchets solides domestiques
08632 Traitement et élimination des déchets solides toxiques
08633 Traitement et élimination des véhicules automobiles et autres déchets métalliques
08639 Autres
08640 Traitement et élimination des déchets radio-actifs
08900 Activités diverses de fabrication et de stockage

09000 ACTIVITÉS COMMERCIALES
- 09100 Vente en gros
  - 09110 Vente en gros des produits de la ferme, des aliments et des produits du tabac
  - 09120 Vente en gros du charbon, du coke et des produits pétroliers
  - 09130 Vente en gros du papier et des produits du papier, du bois de charpente, des équipements pour la construction et autres produits du bois
  - 09140 Vente en gros des véhicules automobiles et des accessoires
  - 09150 Vente en gros des vêtements et des marchandises sèches
  - 09160 Vente en gros des médicaments et des préparations de nettoyage
  - 09170 Vente en gros de machines et de matériel, et d'équipement de plomberie et de chauffage
  - 09180 Vente en gros des métaux et des produits de métaux
  - 09190 Autres ventes en gros
- 09200 Vente au détail
  - 09210 Vente au détail des aliments
  - 09220 Vente au détail de vêtements, de souliers et de marchandises générales
  - 09230 Vente au détail des véhicules automobiles et autres produits connexes
  - 09240 Vente au détail d'appareils ménagers et de meubles
  - 09250 Vente au détail d'outils et de produits de construction
  - 09260 Vente au détail des médicaments
  - 09270 Vente au détail de livres et d'articles de papeterie
  - 09280 Vente au détail de fleurs, de bijoux, de montres, de boissons alcoolisées et de tabac
  - 09290 Autres ventes au détail
- 09300 Services commerciaux
  - 09310 Services financiers, d'assurances et d'affaires immobilières
  - 09320 Services personnels
  - 09330 Services de réparation et de location
  - 09340 Service aux entreprises
  - 09350 Services professionnels
  - 09390 Autres
- 09900 Activités commerciales diverses

10000 SERVICES INSTITUTIONNELS
- 10100 Services législatifs, judiciaires et juridiques
  - 10110 Gouvernement
  - 10120 Services judiciaires
  - 10130 Services juridiques
  - 10190 Autres
- 10200 Service de protection et de détention
  - 10210 Police et service de surveillance
  - 10220 Service d'incendie
  - 10230 Détention
  - 10240 Défense nationale
  - 10290 Autres
- 10300 Services relatifs à l'éducation
  - 10310 Enseignement primaire et secondaire
  - 10320 Enseignement post-secondaire
  - 10390 Autres
- 10400 Services médicaux, d'hygiène et de soins
  - 10410 Services médicaux et d'hygiène
  - 10420 Services de soins non médicaux
  - 10490 Autres
- 10500 Services sociaux, philanthropiques et de charité
- 10600 Activités religieuses et connexes
  - 10610 Services religieux

10620 Enterrements (cimetières)
10690 Autres
10700 Lieux de rencontre
10900 Services institutionnels divers

11000 AUTRES
11100 Terres pour la recherche et la conservation
11110 Terres pour la recherche écologique
11120 Terres pour la préservation et la conservation
11121 Terres pour le contrôle de l'érosion
11122 Terres pour la conservation de l'eau
11190 Autres
11900 Autres

12000 TERRES INEXPLOITÉES
12100 Activités sur les anciennes terres agricoles
12200 Activités sur les anciennes terres forestières
12300 Activités sur les anciennes concessions d'extraction
12400 Activités sur les anciens endroits à vocation récréative
12500 Activités sur des terres qui étaient autrefois utilisées pour le logement
12600 Activités sur les anciennes voies de transport et de communication
12700 Activités dans les anciennes usines et entrepôts
12800 Activités sur les anciens commerces
12900 Anciens services commerciaux et institutionnels

13000 AUCUNE ACTIVITÉ ÉVIDENTE

14000 TERRES EN TRANSITION

ANNEXE II

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'ACTIVITÉ DES TERRES
DÉFINITIONS DES CLASSES CHOISIES

01000 ACTIVITÉS AGRICOLES
Toutes activités ou utilisations actives de la terre qui sont essentiellement agricoles.

01100 Activités sur les terres agricoles productives
Toutes les activités agricoles qui utilisent la terre comme support de production. Le potentiel de la terre peut être amélioré de diverses façons par les engrais, l'irrigation, le drainage, l'ensemencement, etc.

01110 Cultures de plantes annuelles sur des sols labourés
Terre sur laquelle l'activité consiste à cultiver des plantes annuelles. Au nombre de ces activités, on trouve la culture des céréales, des légumes, des plantes à racine, des tubercules, des semences, des plantes à feuilles, des feuilles, des fleurs, des bulbes, etc.

01120 Culture des plantes fourragères et pâturage
Terre sur laquelle les activités consistent à cultiver des plantes fourragères comme des graminées et des légumineuses destinées à être coupées ou au pâturage. Cette catégorie comprend toutes les terres où le pâturage peut se faire sur des terres avec une variété de couverts et peut être ou ne pas être amélioré.

01130 Production de fruits et de baies
Terre sur laquelle l'activité est la production des fruits et des baies. Cette catégorie comprend les vergers, les vignobles, des haies de baies et les cultures de fraisiers, et les champs.

01140 Production d'arbustes et d'arbres d'ornement
Terre sur laquelle l'activité consiste à cultiver des arbres, des arbustes et des vignes d'ornement, destinés à être transplantés. Cette catégorie ne comprend pas les serres qui font partie de l'exploitation d'une pépinière.

01150 Production de gazon
Terre où l'activité consiste à cultiver du gazon destiné à la transplantation.

01190 Autres
Cette catégorie comprend toutes les terres où les activités sont associées au potentiel productif de la terre et qui sont essentiellement agricoles. Les champs en jachère et labourés font partie de cette classe lorsque l'utilisation ultérieure de la terre n'est pas déterminée.

01200 Activités dans les installations agricoles
Cette catégorie comprend toutes les activités agricoles qui utilisent la terre comme site et non comme milieu de production. La capacité de la terre de produire des récoltes n'est pas importante.

01210 Enclos d'animaux
Toute terre sur laquelle l'activité consiste à fournir des bâtiments pour les animaux. L'embouche et la production de produits spécifiques pour animaux peuvent également être inclus. Cette catégorie comprend des bâtiments pour le boeuf d'élevage et les vaches laitières, les porcs, les moutons, les chevaux, la

volaille et les animaux à fourrure, etc.

01220 Aires d'alimentation en enclos pour animaux
Cette catégorie comprend les terres sur lesquelles l'activité consiste à nourrir et garder les animaux dans des aires clôturées en plein air. Lorsqu'il y a embouche, la terre dans la zone d'enclos n'est pas la source d'alimentation. La catégorie comprend les parcs d'embouche pour tous les animaux de même que les aires clôturées près des granges. Les courraux d'expédition de même que les pistes de course non commerciales pour l'élevage des chevaux sont inclus dans cette catégorie.

01230 Entrepôts de récoltes
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour le stockage des céréales, des plantes fourragères, des fruits et des légumes. Les installations de stockage comprennent les granges, les silos, les cribs à maïs, etc. Ces aires de stockage peuvent ou ne peuvent être clôturées.

01240 Culture des plantes en serre
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles sont construites des serres destinées à la culture des légumes comme les tomates, etc. La culture des fleurs et des plantes ornementales et pour les semis, soit de légumes ou de fleurs, destinés à la transplantation.

01250 Remise et réparation des machines et des outils agricoles
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité est consacrée au remisage et/ou à la réparation des outils et des machines agricoles.

01260 Préparation et empaquetage du tabac
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité consiste à préparer et/ou à empaqueter le tabac. Les séchoirs à tabac et les bâtiments d'empaquetage sont inclus dans cette catégorie.

01270 Culture de champignons
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité consiste à cultiver les champignons. La culture des champignons se fait généralement dans des bâtiments spéciaux appelés champignonnières.

01280 Apiculture et fabrication du miel
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité est l'apiculture et la fabrication du miel. Les ruches, l'extraction, la mise en conserve ou la mise en bouteille du miel sont inclues dans cette catégorie.

01290 Autres
Cette catégorie comprend toutes les terres qui ne sont pas incluses dans les classes mentionnées précédemment mais qui font l'objet d'activités sur des terres agricoles. Le stockage temporaire des déchets de la ferme et d'autres activités semblables sont inclus dans cette catégorie.

02000
ACTIVITÉS FORESTIÈRES
Cette catégorie comprend toutes les activités sur la terre qui sont associées à l'utilisation des arbres. Ceci n'inclus pas les terres boisées qui font parties des activités agricoles ou récréatives.

02100 Activités sur les terres forestières productives
Cette catégorie comprend toutes les activités forestières qui utilisent la terre comme support de production. Elle comprend

les terres sur lesquelles les arbres sont coupés ou destinés à la production de nouveaux arbres pour la transplantation et qui sont reboisées pour utilisation forestière. Cette catégorie ne comprend pas les terres forestières sur lesquelles seules des activités à caractère récréatif et/ou faunique se produisent. Elle ne comprend pas non plus les terres qui ont un potentiel forestier mais qui ne sont pas destinées à ces fins.

02110 Abattage et coupe de bois
Cette catégorie comprend les terres où l'abattage et la coupe, des arbres sont actuellement en cours ou le seront plus tard. Un grand nombre de produits forestiers peuvent être obtenus comme les grumes de sciage, les grumes de placage, les poteaux de clôture, le bois de chauffage et les poteaux de téléphone.

02120 Récolte de semences et culture des semis
Cette catégorie comprend toutes les terres où se fait la récolte des semences. Elle comprend également les terres où sont cultivés des semis destinés à la transplantation pour le reboisement. La culture des semis, etc. doit être faite dans le cadre des activités forestières.

02130 Recherche forestière
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour la recherche forestière à l'exception des activités associées à l'utilisation de site des terres.

02140 Production de sirop d'érable
Terre sur laquelle l'activité est le gemmage des érables pour la production du sirop d'érable.

02150 Culture des arbres de Noël
Terre sur laquelle l'activité est la culture des arbres de Noël.

02160 Houssaie
Terre sur laquelle l'activité est la production du houx.

02200 Activités dans les installations forestières
Toutes les activités forestières qui utilisent la terre comme espace plutôt que comme milieu de production. Les camps d'exploitation forestière et les stations de gestion forestière sont des noms courants donnés à ces zones. Cette catégorie comprend également la fabrication du sirop d'érable.

02210 Activités associées à l'abattage et à la coupe
Ce sont les activités qui ont lieu sur un site associé à l'abattage et à la coupe comme la gestion de l'exploitation, le ravitaillement des travailleurs, le stockage et la réparation des outils et du matériel forestier. L'ensemble est généralement appelé camp d'abattage.

02220 Activités de gestion et de conservation sur les terres forestières
Cette catégorie comprend toutes les activités qui ont lieu sur un site, se rapportant à la gestion et à la protection des forêts (tours d'incendie), la recherche, les activités de gestion de construction, le stockage du matériel et des outils. De telles zones comprennent des stations de feu de forêt et autres services forestiers.

02230 Fabrication du sirop d'érable
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité

est la fabrication du sirop d'érable dans des bâtiments d'évaporation et d'autres activités directement reliées à ce site.

03000 ACTIVITÉS ASSOCIÉES À LA FAUNE
Cette catégorie comprend toutes les terres où les activités sont associées à la faune.

03100 Activités sur les terres fauniques
Toutes les activités associées à la faune où la terre est le milieu de production de la faune. Cette catégorie comprend les activités fauniques où les animaux sont capturés pour la subsistance et la fourrure ou sont protégés.

03110 Chasse
Toutes les terres où se pratique la chasse des animaux pour la subsistance et/ou la fourrure.

03120 Trappage
Toutes les terres où se pratique le trappage des animaux pour la subsistance ou la fourrure. La zone de trappage est le nom habituel donné à l'endroit où cette activité se produit.

03130 Conservation de la faune
Toutes les terres consacrées à la conservation de la faune ou sa protection pendant une certaine période de l'année. De telles zones sont généralement appelées Réserve de chasse, Réserve faunique, Sanctuaire de gibier, etc.

03140 Lacs pour pêche commerciale
Cette catégorie comprend tous les lacs destinés à la pêche commerciale.

03200 Activités dans les installations des terres fauniques
Cette catégorie comprend les activités associées à la faune pour lesquelles la terre est utilisée comme site plutôt que comme milieu de protection.

03210 Activités dans les installations pour animaux terrestres
Cette catégorie comprend toutes les activités associées aux animaux terrestres. De telles activités sont la chasse et le trappage, la reproduction de la faune et la gestion.

03220 Activités dans les installations associées à la pêche
Cette catégorie comprend toutes les activités associées à la pêche. De telles activités comprennent la pêche (à partir de la grève), l'élevage des poissons destinés à l'ensemencement (la pisciculture) et les passes migratoires des poissons (couloirs et échelles).

04000 ACTIVITÉS D'EXTRACTION
Toutes les activités associées à l'extraction des ressources non renouvelables (comprenant l'eau souterraine).

04100 Extraction à ciel ouvert
Cette catégorie comprend toutes les activités d'extraction qui se font à ciel ouvert telles l'exploitation de carrières, l'exploitation minière à ciel ouvert, l'exploitation par excavateurs, l'extraction de l'argile, du gravier/sable, l'extraction de la couche arable, etc.

04110 Extraction de roches ou autres matériaux consolidés
Cette catégorie comprend les activités d'extraction à ciel ouvert de matériaux consolidés. De telles activités sont l'exploitation de carrières, l'exploitation minière à ciel ouvert et l'exploitation par excavateurs dans la roche de fond.

04120 Extraction de sable, de gravier et d'argile
Cette catégorie comprend tous les matériaux non consolidés à l'exception de la tourbe et de la couche arable, qui sont extraits de la surface.

04130 Extraction de tourbe
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité est l'extraction de la tourbe.

04140 Enlèvement de la couche arable
Terre sur laquelle l'activité consiste à enlever la couche arable. Cette activité peut se faire avant les autres activités comme la construction ou autres activités d'extraction.

04200 Extraction souterraine
Cette catégorie comprend toutes les terres où l'extraction souterraine des hydrocarbures, du gaz, de l'eau, des minéraux, du charbon, etc. se produit. Elle comprend également les surfaces sous lesquelles l'extraction souterraine se produit comme le pompage des champs de pétrole, de gaz et l'extraction des minerais. En général, d'autres activités, autres que l'activité d'extraction, se produisent à la surface. Lorsque la limite est inconnue, seul le site d'extraction doit être indiqué par une classe d'activité de site.

04210 Extraction des hydrocarbures et du gaz
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol recèle du gaz et/ou des hydrocarbures dont l'importance est plus ou moins connue. Elle comprend les champs utilisés activement et les champs qui sont gardés en réserve.

04220 Extraction d'eau
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol recèle des réserves d'eau activement utilisées. Seules les réserves d'eau souterraines où des opérations importantes de pompage se produisent doivent être incluses. Lorsque la limite est inconnue, seul le site d'extraction doit être indiqué au numéro 04310.

04230 Exploitation minière du charbon, des minerais radio-actifs et autres carburants solides
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol contient des minerais activement exploités par des méthodes souterraines. Les minerais peuvent être directement utilisés ou traités pour servir de combustibles.

04240 Exploitation minière des minéraux destinés aux matériaux de construction
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol contient des minerais exploités activement, que ces minerais soient utilisés directement ou transformés en matériaux de construction. La catégorie comprend l'extraction du gypse, du plâtre, de la pierre de taille, du calcaire pour la fabrication du ciment et de l'asphalte.

04250 Exploitation du minerai de fer
Cette catégorie comprend toutes les terres où le minerai de fer est exploité.

04260 Exploitation de la potasse et des sels
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol contient des mines de potasse et de sel. Ces mines peuvent être exploitées par creusage souterrain ou par pompage.

04270 Exploitation des minerais de métaux non ferreux
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol est exploité pour ses minerais de métaux non ferreux.

04280 Exploitation minière des matériaux industriels
Cette catégorie comprend toutes les terres dont le sous-sol est exploité pour ses matériaux industriels. De tels matériaux industriels sont l'amiante, la pierre meulière, le mica, le talc, etc.

04300 Activités dans les installations d'extraction
Toutes les terres où sont pratiquées des activités associées au site d'extraction. Cette catégorie ne comprend pas le traitement des matériaux extraits.

04310 Pompage
Cette activité comprend le pompage du gaz, des hydrocarbures, de l'eau, des minéraux solubles, etc. Il s'agit généralement des têtes de puits et de stations de pompage.

04320 Transport et stockage des déchets et de rejets
Cette activité comprend le transport des déchets provenant de l'extraction, et le stockage et l'élimination de ces déchets dans des étangs de décantation ou des dépotoirs.

04330 Manutention des matériaux extraits
Cette catégorie inclut toutes les terres où se pratiquent les activités comme l'extraction, le concasssage, le criblage, le lessivage, etc. des matériaux extraits.

04340 Exploitation minière en placer
Cette catégorie comprend les sites où se déroule l'exploitation minière en placer. L'exploitation la plus courante de ce type est celle de l'or, mais d'autres métaux comme l'étain et certains métaux lourds peuvent être extraits de cette façon.

05000 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
Cette catégorie comprend les terres sur lesquelles toutes les activités sont récréatives. Cette classe comprend également les activités culturelles.

05100 Activités sur des terres à vocation récréative
Cette catégorie comprend les activités récréatives qui couvrent des zones relativement grandes et qui dépendent généralement de la capacité naturelle de la terre pour cette activité. Les parcs sont inclus lorsque leur condition naturelle constitue la source de récréation.

05110 Golf et activités connexes
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles le golf est pratiqué et comprend les activités connexes comme l'entretien, l'hébergement et le stockage du matériel, etc. Les terrains de golf de pratique sont inclus dans cette classe. Les terrains de stationnement ne font pas partie de cette classe bien qu'ils y soient associés.

05120 Ski et activités connexes
Cette catégorie comprend toutes les terres où des activités telles que le ski alpin et le ski de randonnée se pratiquent. La catégorie comprend des activités connexes comme les remonte-pentes, les aires de

repos et les chalets, etc. Les terrains de stationnement ne sont pas inclus.

05130 Activités associées à l'utilisation de pistes
Cette catégorie comprend toutes les terres où des pistes sont utilisées (à l'exception du ski). De telles activités sont le cyclisme, la motoneige, les randonnées pédestres (comme activité récréative seulement), l'équitation et toutes les activités connexes à l'exception des terrains de stationnement.

05140 Randonnées dans la nature et visites de sites historiques et archéologiques
Cette catégorie comprend toutes les terres où l'activité consiste à observer la nature, à visiter des sites archéologiques et historiques. Sont compris dans cette catégorie, les points d'observation, les pistes dans la nature, et les sites historiques comme les forts, les plaques, les champs de bataille, etc.

05150 Activités terrestres associées aux activités aquatiques
Cette catégorie comprend toutes les activités terrestres qui sont associées aux activités aquatiques comme la natation, la navigation de plaisance, etc. La catégorie comprend les plages, les ports de plaisance, les docks, les quais, les hangars d'embarcations, les clubs nautiques, les cabines de déshabillage, etc.

05160 Chasse et pêche sportives
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles se déroulent les activités récréatives de chasse et de pêche. Elle comprend les zones de chasse et de pêche privées et gouvernementales. Les étangs à truites devraient également être inclus. L'activité est généralement saisonnière.

05170 Espace libre consacré aux activités récréatives
Cette catégorie comprend tout espace libre qui est utilisé à des fins récréatives mais non à une activité récréative particulière. La plupart de ces espaces ont été modifiés par l'homme. Par exemple, la plupart des parcs dans les villes et certaines parties de parcs où ont lieu d'autres activités.

05200 <u>Activités dans les installations culturelles et récréatives intérieures et extérieures</u>
Cette catégorie comprend toutes les activités récréatives intérieures et extérieures et les activités culturelles qui se déroulent sur des sites artificiels et qui, par conséquent, ne dépendent pas de la capacité naturelle de la terre pour cette activité.

05210 Activités dans les installations culturelles et récréatives (extérieures). Cette catégorie comprend les activités comme l'observation d'animaux et la visite de jardins paysagers; les réunions en plein air; les pique-niques et les activités sportives extérieures. Voici les noms de certains de ces sites; zoo, élevage de gibier, jardin botanique, arboretum, amphithéâtre, ciné-parc, stade, piste de course, champ de foire, parc d'amusement, terrain de jeu, tir extérieur, champ de tir, conque d'orchestre, etc.

05220 Activités culturelles et récréatives (intérieures)
Cette catégorie comprend toutes les activités culturelles, récréatives et sportives intérieures. Voici quelques-uns des endroits consacrés à ce genre d'activité: théâtre, cinéma,

auditorium, hall d'exposition, galerie d'arts, musée, planétorium bibliothèque, allée de quilles, patin intérieur, YMCA et YWCA, centre de conditionnement physique, piscine intérieure, billard, curling, gymnase, etc.

06000 ACTIVITÉS LIÉES AU LOGEMENT
Le logement est une activité de site. Cette catégorie comprend toutes les terres où les activités de logement se produisent de façon permanente, temporaire ou saisonnière.

06100 Activités liées au mode de logement
Cette catégorie comprend les terres où se pratiquent toutes les activités associées à l'ensemble des modes de logement. De telles activités sont le sommeil, la cuisine, le nettoyage et l'alimentation, etc. sur une base soit permanente ou saisonnière.

06110 Résidences principales
Toutes terres où les activités de logement sont annuelles. Sont également inclus dans cette classe, les parcs de roulottes ou les roulottes individuelles lorsque le propriétaire ou le locataire habite dans la roulotte pendant des périodes de plus d'une saison.

06120 Résidences secondaires
Toutes les terres où il y a résidence secondaire. Cette catégorie inclut les chalets, les campings et les parcs de roulottes. Ces endroits s'appellent des terrains de camping et des parcs de roulottes.

06200 Autres activités associées au logement
Cette catégorie comprend des terres sur lesquelles il y a des logements, mais dont la fonction principale consiste à fournir un abri ou un lieu pour dormir. Les occupants ne sont pas responsables de la cuisine et du nettoyage. Ces endroits sont des hôtels, des dortoirs, des maisons de retraite, etc.

06210 Logement permanent sans appareils domestiques
Cette catégorie comprend des activités comme; la vie en chambre et dans des logements pour personnes âgées, des orphelins, des groupes religieux, etc. La catégorie comprend également toutes les résidences dans les universités et les dortoirs comme dans un camp militaire et des camps d'exploitation forestière.

06220 Logement dans les hôtels, les motels et les chalets
En moyenne, l'occupant n'habite ces logements que pour une courte période. Il s'agit dans la plupart des cas d'une seule nuit.

07000 ACTIVITÉS ASSOCIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX COMMUNICATIONS
Cette classe comprend toutes les terres où l'activité consiste à transporter des biens, des gens et de l'information d'un endroit à un autre. Cela comprend les activités des gares ou de stockage qui peuvent être associées.

07100 Activités associées au transport
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles l'activité consiste à transporter des biens et des gens. Ceci inclut le transport d'énergie électrique.

07110 Transport routier
Cette catégorie comprend toutes les routes et les voies d'accès. A cette catégorie se greffent toutes les

activités associées à l'entretien et à la construction de routes. On retrouve également les terminus d'autobus et les terrains de stationnement. Les terrains de stationnement peuvent être privés ou publics ou associés à d'autres activités.

07120 Transport ferroviaire
Cette catégorie comprend en plus des voies ferrées normales les voies d'évitement, le triage et le stockage du matériel transporté par train comme dans une gare de triage, ou une gare, et toutes les activités associées avec l'entretien et la construction des voies ferroviaires.

07130 Transport aérien
Cette catégorie comprend les terres où les aéronefs atterrissent, décollent et circulent au sol et les zones immédiatement adjacentes. La catégorie comprend la terre utilisée pour guider les aéronefs comme les tours de contrôle, les tours d'indication de direction du vent et les radars, etc. Elle comprend également les aérogares, les bâtiments d'entretien d'aéronefs et le stockage du matériel d'entretien des pistes.

07140 Transport maritime
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour le portage et les ouvrages d'aide à la navigation comme les canaux, les écluses et les barrages associés. Elle comprend également des activités associées à l'entretien des voies maritimes et d'aide à la navigation comme les tours de radio et les phares. Elle comprend également les docks et les quais associés au transport, mais ne comprend pas ceux qui sont strictement associés à la pêche.

07150 Transport par pipeline
Le transport par pipeline inclut les voies de passage et les stations de pompage et toutes les activités connexes à l'entretien des pipelines.

07160 Transport de l'électricité
Le transport de l'électricité comprend les voies de passage pour la transmission aérienne et souterraine de même que les dispositifs de commutation et les sous-stations ainsi que toutes les activités associées à l'entretien et à la construction des lignes de transmission.

07200 Activités associées aux communications
Cette catégorie inclut toutes les terres où l'activité est la transmission de l'information. Cette classe comprend les installations de transmission et de réception.

07210 Télégraphe
Cette catégorie comprend les terres occupées par les postes télégraphiques, les lignes télégraphiques et les installations d'entretien de ligne connexes.

07220 Téléphone
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par les lignes téléphoniques, les postes d'entretien connexes, les tours micro-ondes, les tours radio et les stations d'émission et de réception satellite-sol ainsi que les terminaux téléphoniques.

07230 Radiodiffusion
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des tours de radiodiffusion, des tours micro-ondes, des stations d'émission et réception satellite-sol ainsi que les zones d'entretien connexes, les stations de radiodiffusion et les stations de télévision.

07240 Activités associées au service postal
Cette catégorie comprend toutes les terres où se situent des bureaux de poste, des postes de triage et des zones de stockage du courrier.

08000 ACTIVITÉS DE FABRICATION ET D'ENTREPOSAGE
Toutes les terres où a lieu la transformation physique de matières par traitement ou par combinaison avec d'autres matières de façon à améliorer ou à préserver leur utilité. La catégorie inclut également toutes les terres utilisées ou occupées par les installations qui servent au stockage. Les activités de stockage agricole sont exlues.

08100 Energie électrique et production de chaleur
Toutes les terres qui sont occupées par des installations qui servent à convertir l'énergie et la chaleur provenant de diverses sources.

08110 Energie éolienne
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui convertissent l'énergie provenant du vent. Les installations comme les moulins à vent sont incluses.

08120 Energie solaire
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui servent à convertir l'énergie provenant du soleil. Il s'agit d'installations comme des systèmes de récupération d'énergie solaire.

08130 Energie hydraulique
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui convertissent l'énergie provenant de l'eau, comme les barrages hydro-électriques, les barrages de contrôle connexes et les centrales.

08140 Energie provenant des combustibles fossiles
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par les installations qui servent à convertir l'énergie provenant des combustibles fossiles comme les centrales thermiques et les génératrices diesel.

08150 Energie nucléaire
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles se trouvent des installations qui servent à convertir l'énergie provenant de la fission nucléaire en électricité ou en chaleur. Une centrale nucléaire est un exemple de ce genre d'installation.

08190 Autres
Cette catégorie comprend la production d'énergie par les déchets ou les résidus. La production d'énergie provenant de sources géothermiques serait également incluse.

08200 Transformation des matières brutes
Transformation des matières brutes de façon à les rendre utiles telles quelles, par traitement ultérieur ou en les combinant avec d'autres matériaux.

08210 Purification de l'eau
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de purification de l'eau. Il s'agit d'installations comme les stations d'épuration de l'eau et les usines de filtration, etc.

08220 Transformation des aliments et du tabac
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de traitement de base des aliments et du tabac. Il s'agit d'abattoirs, d'usines d'empaquetage de viande; d'installations de préparation, d'empaquetage et de mise en conserve de la volaille; d'installations de mise en conserve du poisson et d'autres aliments, de farine ou d'huile de poisson, de traitement des fruits et des légumes, de traitement du lait entier et de la crème, du blé à moudre et autres céréales, de céréales cuites et non cuites, d'alimentation pour animaux, de traitement des feuilles de tabac (triage, séchage et empaquetage), etc.

08230 Transformation des fibres naturelles, du feutre et du cuir
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de tannage, de traitement, de trempage et de finition du cuir; le filage du coton et de la laine; la fabrication de fibres et de fils artificiels, la fabrication de cordes, de cordages, de filets et de ficelles; fabrication du feutre et de fils à coudre, etc.

08240 Transformation de la roche, de la pierre, de l'argile, du sable et du gravier
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de transformation de la roche, de la pierre, de l'argile, du sable et du gravier. De telles installations fabriquent des produits à base d'argile, du ciment, des produits à base de pierre et de béton, de ciment prêt à être utilisé, d'abrasif, de chaux, de verre et de produits du verre, de produits réfractaires, etc.

08250 Transformation des minerais et des métaux
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de transformation de minerais et de métaux. Sont incluses dans cette catégorie les installations de préparation et d'enrichissement du minerai, de production de lingots, de laminage, de récupération, des usines de fabrication d'acier et de fer, des usines de tubes et tuyaux en acier, des fonderies, le raffinage, le laminage, la coulée et le refoulement de tous les métaux.

08260 Transformation du charbon et raffinage du pétrole
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de transformation du charbon et de raffinage du pétrole. Il s'agit d'installations de raffinerie de pétrole brut et de production d'essence, etc.

08270 Transformation des produits chimiques
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de transformation de produits chimiques. Ces activités comprennent la fabrication d'engrais, la fabrication de résines synthétiques en composés moulés, de feuilles de plastique ou de résines, de fabrication de drogues et de médicaments et de production de produits chimiques industriels de base.

08280 Transformation du bois
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de transformation du bois. Il s'agit d'installations comme des scieries, des usines de planage, des usines de bardeaux, des usines de plaquage et de contre-plaqué, des usines de pâtes et papiers.

08300 Fabrication des produits de matières premières industrielles
Il s'agit de la fabrication des produits de matières premières industrielles de façon à les rendre utiles telles quelles ou en les combinant avec d'autres matériaux.

08310 Fabrication des produits d'alimentation et du tabac
Cette catégorie comprend les terres occupées par des installations de fabrication des produits d'alimentation et du tabac comme des soupes, des cornichons marinés, des confitures, des gelées, des marmelades, des sauces, du vinaigre, des céréales pour déjeuner, des produits de boulangerie et autres aliments transformés. Cette catégorie comprend également les installations de fabrication de cigarettes, de cigares, de tabac et de breuvages.

08320 Fabrication des textiles
Cette catégorie comprend les terres occupées par des installations où se pratiquent des activités comme le tissage, la fabrication de bourre, de rembourrage, de ouate, de produits de rembourrage, de tapis, de carpettes, de toile et de sacs.

08330 Travail du bois et fabrication de produits à base de bois
Cette catégorie comprend les terres occupées par des installations de fabrication de cadres de fenêtres, de portes et autres produits du bois, de boîtes en bois, de cercueils, de toitures d'asphalte, de sacs en papier et de boîtes.

08340 Fabrication de produits chimiques
Cette catégorie comprend les terres occupées par des installations de fabrication de produits chimiques comme la peinture et les vernis, les savons et les produits de nettoyage, les produits de toilette et autres produits chimiques, le caoutchouc et les plastiques.

08350 Impression et publication
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations où se pratiquent des activités comme l'impression, la fabrication de clichés, la composition, la reliure et la publication.

08360 Fabrication de matériaux de structure
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de fabrication de matériaux de structure en bois, en béton et en métal.

08400 Produits d'assemblage
Fabrication de produits par assemblage de matériaux traités.

08410 Fabrication de vêtements et autres produits textiles
Cette catégorie comprend les terres occupées par des installations de fabrication de vêtements et autres produits textiles comme la bonneterie et autres produits tricotés, de vêtements, d'articles en fourrure, de sous-vêtements, de souliers, de gants en cuir, de valises, etc.

08420 Fabrication de pièces pour bâtiments, de meubles et autres agencements surtout en bois
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de fabrication de meubles et accessoires en bois,

08430 Fabrication de contenants, de pièces structurales, de meubles, d'agencements et autres accessoires surtout en métal
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de fabrication de produits métalliques, de meubles métalliques, etc.

08440 Fabrication de matériel scientifique et d'instruments de précision
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de fabrication de matériel scientifique et d'équipement professionnel, de bijoux et d'argenterie.

08450 Fabrication de machines, d'équipement mécanique et de matériel
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fabriquent des fils et des produits connexes, du matériel, des outils et de la coutellerie, des équipements de chauffage, d'ateliers d'usinage, de réfrigération commerciale et de machinerie et d'équipement de climatisation, d'instruments et de machines agricoles.

08460 Fabrication de matériel général comprenant les appareils électroménagers
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de fabrication de réfrigérateurs, de cuisinières, de petits appareils électroménagers, etc.

08470 Fabrication et assemblage d'automobiles, d'aéronefs, de rails et de produits destinés aux navires
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de fabrication d'équipement de transport, de tracteurs, d'équipement de construction comme des béliers mécaniques, etc.

08500 Activités d'entreposage
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées ou occupées par des installations d'entreposage. Ne font pas partie de cette catégorie les entreposages immédiats associés à l'agriculture, la foresterie et les activités d'extraction.

08510 Entreposage dans les réservoirs et les citernes
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour l'entreposage. des liquides et des gaz soit dans des réservoirs ou dans des citernes ainsi que les installations immédiates connexes.

08520 Entreposage de véhicules
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour l'entreposage des véhicules. Elle comprend l'entreposage associé à la fabrication, à la vente et à l'utilisation des véhicules. Les terrains de stationnement sont exlus. L'entreposage peut être intérieur ou extérieur.

08530 Entrepôt
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour l'entreposage. Cette catégorie ne comprend pas les installations utilisées pour le stockage des matières sèches en vrac. Elle comprend généralement les installations utilisées pour entreposer les matières manufacturées et emballées.

08540 Entreposage dans une installation couverte autre que des bâtiments ou des réservoirs.
De telles installations sont des silos, des abris en bois pour le sel, les mélanges de sable et autres matériaux en vrac qui doivent être protégés des intempéries.

08550 Entreposage à l'extérieur
Cette catégorie comprend toutes les terres utilisées pour l'entreposage des matières brutes (comme des billes de bois dans une usine de pâte à

papier) ou manufacturées comme le ciment, des lingots de métal, etc. qui n'ont pas à être protégés des intempéries.

08600 Traitement et élimination de déchets
Traitement des déchets pour en faire des produits utiles ou avant de les rejeter dans l'environnement. Cette catégorie inclut l'élimination des déchets.

08610 Traitement et élimination des déchets liquides
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de traitement et d'élimination des déchets liquides comme des usines d'épuration des eaux usées, des usines de traitement de liquide toxiques spéciaux et des décharges.

08620 Traitement et élimination des déchets gazeux
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de traitement des déchets gazeux.

08630 Traitement et élimination des déchets solides
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de traitement de déchets solides comme des incinérateurs; des dépotoirs, des zones de collecte de papiers, de boîtes de conserve et de bouteilles; des installations de broyage de déchets de métaux et des automobiles; etc.
La production d'énergie à partir des déchets doit être incluse au n° 08190.

08640 Traitement et élimination des déchets radio-actifs
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de traitement et d'élimination des déchets radio-actifs.

08900 Activités diverses de fabrication et de stockage
Cette catégorie comprend toutes les terres qui sont utilisées pour les activités de fabrication et/ou d'entreposage, mais qui ne peuvent pas être classées dans une sous-activité sont liées de sorte qu'elles ne peuvent pas être dissociées.

09000 ACTIVITÉS COMMERCIALES
Terres sur lesquelles les activités consistent à acheter et à vendre des marchandises.

09100 Vente en gros
Terres sur lesquelles les activités consistent à acheter des marchandises qui sont revendues à des détaillants, des industries, des commerçants, des professionnels et des institutions; à d'autres vendeurs en gros; ou à agir comme agent associé à de telles transactions.

09200 Vente au détail
Terres sur lesquelles les activités consistent à acheter des marchandises pour la vente au grand public pour consommation ou utilisation et à fournir des services connexes comme l'installation et la réparation.

09300 Service commerciaux
Toutes les terres sur lesquelles l'activité consiste à fournir des services commerciaux. La plupart des activités ne sont pas fournies par les gouvernements ou les institutions.

09310 Services financiers, d'assurance et d'affaires immobilières
Cette catégorie comprend toutes les terres qui sont occupées par des installations qui fournissent des services financiers comme les services bancaires, de prêt et d'épargne, d'investissement, d'assurance, de comptabilité et d'immobilier, etc.

09320 Services personnels
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de ventes de services personnels comme les coiffeurs pour hommes, les salons de coiffure, les buanderies, les nettoyeurs, les buanderies automatiques, les services funéraires, etc.

09330 Services de réparation et de location
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services de réparation des véhicules automobiles, des souliers, des montres et des bijoux, des appareils ménagers; les stations service, les bureaux de location de voiture, etc.

09340 Services aux entreprises
Cette catégorie comprend toutes les terres qui sont utilisées pour fournir des services aux entreprises et parfois aux gouvernements. Il s'agit de services comme des services de nettoyage, des banques de recherche et de développement, des services de promotion et de publicité, des services photographiques, des services de traitement de données, etc.

09350 Services professionnels
Cette catégorie inclut toutes les terres qui sont occupées par des installations qui servent à fournir des services professionnels aux entreprises et aux gouvernements. Il s'agit de services de professionnels comme les experts-conseils, les architectes, les ingénieurs et les scientifiques, les entrepreneurs, etc.

10000 SERVICES INSTITUTIONNELS
Cette catégorie comprend toutes les terres où ces services sont disponibles Ils peuvent être fournis par des organismes gouvernementaux, des institutions ou des entreprises privées. Certaines de ces activités sont exclusivement gouvernementales tandis que d'autres ne le sont pas.

10100 Services législatifs, judiciaires et juridiques
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services législatifs, judiciaires et juridiques.

10110 Gouvernement
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des activités gouvernmentales comme les hôtels de ville et les bureaux municipaux connexes, les édifices gouvernementaux et les édifices occupés par les bureaux gouvernementaux. Cette catégorie exclut les sociétés d'État.

10120 Services judiciaires
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services judiciaires. Il s'agit en occurrence des palais de justice.

10130 Services juridiques
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services juridiques. Il s'agit d'installations comme des bureaux d'avocats, etc. La catégorie inclut les bureaux d'aide juridique.

10200 Services de protection et de détention
Cette catégorie comprend toutes les activités qui fournissent des services de protection et de détention.

10210 Police et service de surveillance
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services de police et de surveillance comme des postes de police, des bureaux de commissaires et de gardiens de sécurité, etc.

10220 Service d'incendie
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de service d'incendie comme les casernes ou les postes de pompiers.

10230 Détention
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations de détention. Il s'agit en occurence de centres de détention, d'institutions pénitentiaires, de prisons, etc.

10240 Défense nationale
Cette catégorie comprend toutes les terres qui sont utilisées pour les bases de la défense nationale et les secteurs d'entraînement. Sont incluses les bases radar et les bases aériennes exclusivement militaires.

10300 Services relatifs à l'éducation
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services d'enseignement. De telles installations sont les écoles, les universités, les collèges techniques, les écoles de conduite, les centres de formation linguistiques, etc.

10400 Services médicaux, d'hygiène et de soins
Cette catégorie comprend toutes les activités associées aux services médicaux, d'hygiène et de soins.

10410 Services médicaux et d'hygiène
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par les installations qui fournissent des services médicaux et d'hygiène. De tels services comprennent les cabinets de médecins, les édifices médicaux, les centres de traitement et de diagnostic, les services auxiliaires, les hôpitaux, les maisons de convalescence, etc.

10420 Services de soins non médicaux
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services de soins non médicaux. De telles installations comprennent des maisons pour enfants déficients et handicapés physiques des bureaux de consultation, des maisons pour aveugles, etc.

10500 Services sociaux, philanthropiques et de charité
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des services sociaux, philanthropiques et de charité. De telles installations sont des organisations de charité, des centres de bien-être, les organisations de bien-être, etc.

10600 Activités religieuses et connexes
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations destinées aux services religieux et aux enterrements.

10610 Service religieux
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations consacrées aux services religieux. De telles installations sont des églises, des mosquées, des synagogues, etc.

10620 Enterrement (cimetières)
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des cimetières.

10700 Lieux de rencontre
Cette catégorie comprend toutes les terres occupées par des installations qui fournissent des lieux de rencontre. De telles installations sont des salles de réunion, des centres communautaires, des salles de congrès.

11000 AUTRES
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles il y a une activité, mais qui ne peut être classée dans une des catégories mentionnées ci-dessus.

11100 Terres pour la recherche et la conservation
Terres sur lesquelles l'activité ou l'utilisation est consacrée à la recherche écologique, à la préservation du sol ou à la conservation de l'eau.

12000 TERRES INEXPLOITÉES
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles il n'y a présentement aucune activité, mais où il y a eu une activité dans le passé. Il importe que cette activité passée soit évidente soit par la présence d'édifices ou de structures abandonnées ou par une autre preuve visible.

13000 AUCUNE ACTIVITÉ ÉVIDENTE
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles il n'y a pas d'activité évidente quelle que soit la source de données utilisée pour établir la carte. De même, il ne doit pas y avoir de preuve visible d'activités antérieures. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'activité sur cette terre, mais que la méthode ou la combinaison de méthode utilisée pour rassembler les données ne permet pas de constater une activité actuelle.

14000 TERRES EN TRANSITION
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles il est évident qu'il pourra y avoir une activité dans l'avenir.
Il importe d'insister sur le "pourra" car la couverture des terres ou la surface du sol peut être modifiée par l'homme pour préparer ou expérimenter une activité future, mais il n'est pas certain que cette activité soit effectivement réalisée. A titre d'exemple, il peut s'agir d'une terre modifiée en vue d'un développement résidentiel, mais ce développement n'a pas lieu pour des raisons économiques ou politiques.

ANNEXE III

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE LA COUVERTURE DES TERRES

01000 VÉGÉTATION LIGNEUSE
- 01100 Arbres matures
  - 01110 Espacés régulièrement (plantés)
    - 01111 Arbres fruitiers et noyers
    - 01112 Autres arbres à feuilles caduques
    - 01113 Conifères
  - 01120 Espacés irrégulièrement
    - 01121 Arbres à feuilles caduques
    - 01122 Conifères
- 01200 Petits arbres, arbustes, arbres nains
  - 01210 Espacés régulièrement (plantés)
    - 01211 Petits arbres et arbres nains
    - 01212 Arbustes
  - 01220 Espacés irrégulièrement
    - 01221 Petits arbres
    - 01222 Arbres nains
    - 01223 Arbustes
- 01300 Vignes

02000 PLANTES HERBACÉES ET PLANTES NON LIGNEUSES
- 02100 Cultures annuelles
  - 02110 Cultures en lignes
    - 02111 Maïs
    - 02112 Légumes
    - 02113 Plantes à racine et tubercules
    - 02114 Haricots et pois
    - 02115 Tournesols
    - 02116 Graines de colza
    - 02117 Tabac
    - 02118 Fleurs et bulbes
    - 02119 Autres
  - 02120 Cultures de plein champ
    - 02121 Blé
    - 02122 Avoine
    - 02123 Orge
    - 02124 Sarrasin
    - 02125 Millet
    - 02126 Céréales mixtes
    - 02129 Autres
  - 02190 Autres
- 02200 Graminées et/ou légumineuses, carex et roseaux
  - 02210 Graminées amendées et/ou légumineuses
    - 02211 Graminées amendées
    - 02212 Légumineuses
    - 02213 Mixte
  - 02220 Graminées non amendées, roseaux et carex
    - 02221 Graminées avec un peu de mauvaises herbes
    - 02222 Graminées avec beaucoup de mauvaises herbes
    - 02223 Roseaux et graminées
    - 02229 Autres
- 02300 Mousses et/ou lichens
  - 02310 Dominance des mousses
  - 02320 Dominance des lichens
  - 02330 Mixte
- 02400 Autres plantes non ligneuses

03000 SURFACES DÉNUDÉES

03100 Surfaces rocheuses
03110 Naturelles
03120 Artificielles
03200 Surfaces de matériaux non consolidés
03210 Naturelles
03220 Artificielles

04000 SURFACES BÂTIES
04100 Structures
04110 Bâtiments
04120 Autres structures
04121 Structures solides ou fermées (autres que des bâtiments)
04122 Structures ouvertes
04123 Autres
04200 Surfaces
04210 Surface dures
04220 Surfaces non consolidées

05000 EAU
05100 Permanente et solide
05110 Neige
05120 Glace
05200 Liquide
05210 Ruisseaux, rivières et canaux
05211 Ruisseaux et rivières
05212 Canaux
05220 Etangs, lacs et réservoirs
05221 Lacs et étangs
05222 Réservoirs et autres étendues d'eau artificielles

ANNEXE IV

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE LA COUVERTURE DES TERRES:
DÉFINITION DES CLASSES CHOISIES

01000 VÉGÉTATION LIGNEUSE
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles la végétation ligneuse constitue la couverture dominante ou au moins 25 pour cent d'une unité cartographique à couverture mixte.

01100 Arbres matures
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles les arbres matures constituent une des couvertures dominantes compte tenu des critères ci-dessus. La plupart des arbres matures mesurent entre entre 6 et 9 mètres.

01110 Espaces régulièrement (plantés)
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles les arbres matures constituent une des couvertures dominantes selon les critères mentionnés ci-dessus d'espacement et de hauteur et où il est évident que ces arbres ont été plantés en raison de leur espacement régulier. En général, ces arbres forment des groupes de hauteur égale.

01111 Arbres fruitiers et noyers
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles on trouve des arbres fruitiers ou des noyers matures conformément aux critères ci-dessus. Dans cette classe, la hauteur des arbres peut égaler ou être inférieure aux critères de hauteur. Les vergers matures se trouvent généralement dans cette catégorie. En raison de l'espacement, il y a généralement entre les arbres une autre couverture qui occupe plus de 25 pour cent de la superficie.

01112 Autres arbres à feuilles caduques
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbres à grandes feuilles qui répondent aux critères ci-dessus. Les arbres fruitiers et les noyers sont exclus.

01113 Conifères
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbres à feuilles en aiguilles et qui répondent aux critères ci-dessus.

01120 Espacés irrégulièrement
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles les arbres matures constituent une des couvertures dominantes conformément aux critères ci-dessus, mais qui sont espacés irrégulièrement.

01121 Arbres à feuilles caduques
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbres à grandes feuilles qui répondent aux critères ci-dessus.

01122 Conifères
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbres à feuilles en aiguilles qui répondent aux critères ci-dessus.

01200 Petits arbres, arbustes, arbres nains
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles les arbres matures, les arbustes, et les arbres nains constituent la couverture dominant ou forment

une des couvertures dominantes avec 25 pour cent ou plus du couvert vertical au sol. La limite de hauteur de cette couverture végétale se situe entre 6 et 9 mètres.

01210 Espacés régulièrement (plantés)
Cette catégorie comprend toutes les terres sur lesquelles les petits arbres, les arbustes, et les arbres nains répondent aux critères de hauteur et de densité mentionnés précédemment et qui ont un certain espacement régulier témoignant qu'ils ont été plantés. La catégorie comprend également les arbres naturellement petits et nains, les jeunes arbres, les arbruisseaux et les buissons ornementaux et les buissons de baies.

01211 Petits arbres et arbres nains
Cette catégorie comprend toutes les terres qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus et qui sont couvertes par des arbres nains, des arbres taillés et des jeunes arbres. Les arbres fruitiers nains sont inclus dans cette catégorie.

01212 Arbustes
Cette catégorie comprend toutes les terres qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus et qui sont couvertes par des arbruisseaux et des buissons. Sont inclus dans cette catégorie les arbruisseaux et les buissons ornementaux ainsi que les buissons de baies.

01220 Espacés irrégulièrement
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par de petits arbres, des arbruisseaux, des buissons et des arbres nains qui, compte tenu des règles de densité et de hauteur, sont espacés irrégulièrement. La catégorie comprend les arbres rabougris par les conditions climatiques et pédologiques.

01221 Petits arbres
Compte tenu des critères ci-dessus, cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbres qui sont naturellement petits dans des conditions optimales et comprend également les arbres jeunes dont la hauteur est inférieure à la limite.

01222 Arbres nains
Compte tenu des critères ci-dessus, cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbres qui seraient beaucoup plus hauts dans des conditions optimales mais qui demeurent petits en raison des conditions climatiques et/ou pédologiques.

01223 Arbustes
Compte tenu des critères ci-dessus, cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des arbustes.

01300 Vignes
Cette catégorie comprend toutes les terres dont les vignes constituent la couverture dominante. Il est très rare que les vignes constituent la couverture dominante naturelle.

02000 PLANTES HERBACÉES ET AUTRES NON LIGNEUSES

02100 Cultures annuelles
Cette catégorie comprend toutes les terres cultivées. Ces terres sont labourées annuellement. Normalement, une seule culture forme la couverture terrestre, mais il peut y avoir des exceptions. Les terres

arables plantées de légumineuses et de graminées ne sont pas incluses. Les terres qui ont été labourées ne devraient pas être incluses car cela ne constitue pas une indication continue qu'il s'agit de cultures annuelles.

02110 Cultures en lignes
Cette catégorie comprend les terres comportant des cultures en lignes visiblement espacées. Dans cette catégorie sont inclus le maïs, les légumes, la betterave à sucre, la pomme de terre, la plupart des cultures de semences, le tabac, les fleurs et les bulbes, etc.

02120 Cultures de plein champ
Cette catégorie comprend les terres qui sont couvertes par des cultures de plein champ, mais qui ont quand même un certain espacement entre les rangées. La catégorie comprend toutes les petites céréales comme le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le sarrasin, le millet et les céréales mixtes.

02200 Graminées et/ou légumineuses, carex et roseaux
Cette catégorie comprend les terres couvertes par de la végétation comme des graminées et/ou des légumineuses, des carex et des roseaux. Lorsque la couverture est mixte, cette catégorie doit occuper au moins 25 pour cent de la superficie.

02210 Graminées amendées et/ou légumineuses
Cette catégorie comprend les terres où poussent des graminées et/ou des légumineuses. Elle comprend des terres qui produisent des graminées et des légumineuses qui sont récoltées mécaniquement; elle comprend également des terres qui ont été plantées de légumineuses et de graminées qui servent de pâturage aux animaux, mais pour quelques années seulement et sont ensuite réutilisées pour la culture; elle comprend également des pâturages permanents qui ne sont labourés que pour rétablir les graminées et les légumineuses. La catégorie comprend également de grandes étendues de graminées fauchées à ras. Il s'agit généralement d'exploitations de gazon, de pelouses et de terrains de jeu spéciaux. Normalement, une grande surface n'a qu'une seule couverture uniforme.

02220 Graminées non amendées, carex et roseaux
Cette catégorie comprend toutes les terres dominées par les graminées, les carex et les roseaux non amendées. Ces zones peuvent être soumises à des changements continus comme la coupe et le pâturage. Certaines prairies sont naturelles et le demeurent. D'autres sont au premier stade de végétation sur une exploitation agricole abandonnée ou sur une ancienne terre forestière. Il y a régénération forestière lorsque ces terres ne subissent pas de perturbation. Les marécages recouverts d'herbes ainsi que les toundras sont inclus. Les terres dans cette catégorie peuvent varier entre la prairie totale et la prairie partielle. Lorsqu'il y a plusieurs couvertures sur ces terres, la règle des 25 pour cent s'applique.

02300 Mousses et/ou lichens
Cette catégorie comprend toutes les terres où les mousses et/ou les lichens couvrent au moins 25 pour cent de la superficie. Les forêts où il y a combinaison de lichens et d'épinettes en sont un exemple.

02400 Autres plantes non ligneuses
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des plantes non ligneuses qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus.

03000 SURFACES DENUDÉES
Cette catégorie comprend les terres couvertes par des surfaces dénudées naturelles ou artificielles.

03100 Surfaces rocheuses
Cette catégorie comprend les terres couvertes par des affleurements. Ces surfaces rocheuses peuvent être naturelles ou artificielles. Il s'agit en occurence d'affleurements rocheux, de falaises et de carrières.

03200 Surfaces de matériaux non consolidés
Cette catégorie comprend les terres couvertes par des matériaux non consolidés dus à des conditions naturelles ou artificielles. Ces matériaux peuvent être de l'argile, du sel, du sable, du gravier, etc. Les carrières de gravier, les dunes de sable, les plages, les talus, les couches arables en sont des exemples.

04000 SURFACES BÂTIES
Cette catégorie comprend les terres couvertes par des bâtiments et des surfaces construites. Les terres sur lesquelles des matériaux sont extraits comme les carrières, les gravières ou les couches arables sont exclues.

04100 Structures
Cette catégorie comprend les terres couvertes par des structures comprenant les bâtiments, les structures solides telles que les barrages, les enceintes autres que les édifices comme des réservoirs, des tours de refroidissement, etc. Et les structures ouvertes comme les tours de radio, les tours de transmission, etc.

04200 Surfaces
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par des surfaces construites. Ces surfaces peuvent être des surfaces dures comme les routes et des zones pavées. De telles surfaces peuvent être construites en béton, en asphalte, en métal, etc. Ces surfaces peuvent également être des surfaces construites et non consolidées, bien que dans certains cas elles peuvent être tassées comme les routes de terre et de gravier, les voies de chemin de fer, etc.

05000 EAU
Cette catégorie comprend toutes les surfaces qui sont couvertes par de l'eau liquide ou solide. Les océans sont exclus.

05100 Permanente et solide
Cette catégorie comprend toutes les terres couvertes par de la glace et de la neige de façon relativement permanente. La catégorie comprend les glaciers de vallée, la calotte glaciaire et les neiges pérennes.

05200 Liquide
Cette catégorie comprend les surfaces couvertes par de l'eau sous forme liquide. Il peut s'agir de cours d'eau comme des canaux, des ruisseaux et des rivières ou étendues d'eau relativement calme comme des lacs, des étangs ou des réservoirs. Ces canaux et étendues d'eau sont artificiels. Lorsqu'un canal fait partie d'un bassin hydrographique, seule la partie construite par l'homme doit être cartographiée dans la classe réservée aux canaux. Lorsqu'il s'agit de réservoirs artificiels, seule la terre submergée doit être classée comme telle. Les bassin de stabilisation sont inclus.

ANNEXE V

EQUIVALENCE ENTRE LES CLASSES D'ACTIVITE ET DE COUVERTURE DES TERRES
ET LES CLASSES D'UTILISATIOIN DES TERRES DE L'ITC

| Classe d'utilisation des terres de l'ITC | Equivalent activité/couverture | | Commentaires |
|---|---|---|---|
| B - Zones bâties | Occupation 04000 | - Surfaces bâties | La classe de zone construite de l'ITC est mieux décrite par la couverture. La catégorie de l'ITC, en terme d'exploitation, comprenait une plus grande quantité de terres non urbaines surtout lorsque ces terres étaient entourées par des terres urbaines. |
| E - Mines, carrières, sablières et gravières | Activité 04100 | - Extraction à ciel ouvert | Les classes sont presque équivalentes à quelques exceptions près, toute fois mineures. |
| O - Activités de plein air | Activité 05100 | - Activités sur des terres à vocation récréative | La seule partie de 'O' non couverte par les nouvelles classes sont les cinéparcs qui tombent dans une autre classe. |
| | + | | |
| | Activité 05210 | - Activités dans les installations culturelles et récréatives extérieures | |
| | + | | |
| | Activité 06120 | - Résidences secondaires | |
| | Sauf: Activité 05160 | - Chasse et pêche sportives | |
| H - Horticulture, entreprises avicoles et élevage d'animaux à fourrure | Activité 01112 | - Culture des légumes | Cette classe peut être mieux décrite en combinant les classes d'activités tirées principalement du niveau 4. |
| | + | | |
| | Activité 01113 | - Production de baies | |
| | + | | |
| | Activité 01116 | - Culture des fleurs et des bulbes | |
| | + | | |
| | Activité 01140 | - Culture d'arbustes et d'arbres d'ornement | |
| | + | | |
| | Activité 01150 | - Production de gazon | |
| | + | | |
| | Activité 01212 | - Poulailler | |

| Classe d'utilisation des terres de l'ITC | Equivalent activité/couverture | | Commentaires |
|---|---|---|---|
| Suite | | | |
| H - | Activité 01213 | - Enclos pour animaux à fourrure | |
| | + | | |
| | Activité 01222 | - Aires d'alimentation et enclos pour la volaille | |
| | + | | |
| | Activité 01240 | - Culture des plantes en serre | |
| | + | | |
| | Activité 01270 | - Culture des champignons | |
| | + | | |
| | Activité 01280 | - Apiculture et fabrication du miel | |
| G - Vergers et Vignobles | Activité 01131 | - Arboriculture fruitière | Cette classe ne peut qu'être directement décrite par les activités du quatrième niveau. |
| | + | | |
| | Activité 01132 | - Production de raisins | |
| A - Cultures de plein champ | Activité 01110 | - Cultures de plantes annuelles sur des sols labourés | |
| | + | | |
| | Activité 01260 | - Préparation et empaquetage du tabac | |
| | Sauf: | | |
| | Activité 01112 | - Culture des légumes | |
| | Activité 01116 | - Culture des fleurs et des bulbes | |
| P - Pâturages amendés et culture fourragère | Couverture 02210 | - Graminées amendées et/ou légumineuses | Cette classe porte essentiellement sur un type de couverture à l'exception des activités sur certaines installations. |
| | + | | |
| | Activité 01211 | - Enclos pour le bétail | |
| | + | | |
| | Activité 01221 | - Aires d'alimentation et enclos pour le bétail | |
| K - Pâturages et herbages naturels | Couverture 02220 | - Graminées, non amendées, carex et roseaux | Il s'agit essentiellement d'un type de couverture. |
| | + | | |
| | Activité 01122 | - Pâturage | |

| Classe d'utilisation des terres de l'ITC | Equivalent activité/couverture | | Commentaires |
|---|---|---|---|
| Suite | | | |
| T - Terres boisées productives | Couverture 01100 | - Arbres matures | Il s'agit essentiellement d'un type de couverture |
| | Sauf: | | |
| | Activité 03130 | - Conservation de la faune | |
| | Activité 01122 | - Pâturage | |
| | Activité 01131 | - Arboriculture fruitière | |
| | Activité 05000 | - Activités récréatives | |
| U - Terres boisées non-productives | Couverture 01220 | - Petits arbres, arbustes, arbres nains espacés irrégulièrement | Il s'agit essentiellement d'un type de couverture. |
| | Sauf: | | |
| | Activité 03130 | - Conservation de la faune | |
| | Activité 01122 | - Pâturage | |
| | Activité 05000 | - Activités récréatives | |
| M - Marais, marécages ou fondrières | 01000/05200 | - Végétation ligneuse/eau | Il s'agit essentiellement d'un type de couverture. |
| | + | | |
| | 02220/05200 | - Graminées non amendées, carex et roseaux/eau | |
| S - Bas-fonds sablonneux, dunes et plages et; L - Roc et autres zones stériles | Couverture 03000 | - Surfaces dénudées | Type de couverture. |
| | Sauf: | | |
| | Activité 04100 | - Extraction à ciel ouvert | |
| Z - Masse d'eau | Couverture 05200 | - Eau liquide | Type de couverture. |

## SÉRIE DE DOCUMENTS DE TRAVAIL

No. 1 L'écologie et la récupération des terres perturbées par l'activité minière: Bibliographie sélective de la littérature. I.B. Marshall, 1980. En 73-4/1. ISBN 0-662-50724-X.

No. 2 Analyse des expériences américaines dans la modification de l'utilisation des terres pour la conservation de l'énergie. W.R. Derrick Sewell et Harold D. Foster, 1980. En 73-4/2F. ISBN 0-662-90808-2.

No. 3 Les effets de l'établissement d'ex-citadins en milieu rural: une rétrospective de la littérature canadienne. James D. McRae, 1980. En 73-4/3F. ISBN 0-662-90809-0.

No. 4 Incidences des programmes fédéraux sur les terres dans le district régional de la vallée de la Cowichan en Colombie-Britannique. Lorna R. Barr, 1980. En 73-4/4F. ISBN 0-662-90810-4.

No. 5 L'effet sur l'utilisation des terres agricoles des politiques et programmes du gouvernement fédéral dans le comté de Kings en Nouvelle-Ecosse. S.G. Ryle et P. Gervason, 1980. En 73-4/5F. ISBN 0-662-90811-2.

No. 6 Conservation de l'énergie par la planification de l'utilisation des terres. Synthèse du symposium de Montréal, 26-28 mars 1980. W.R. Derrick Sewell et Harold D. Foster, 1980. En 73-4/6F. ISBN 0-662-11088-9.

No. 7 Procédés d'évaluation au Canada et leur utilisation dans la préservation des terres agricoles. James D. McCuaig et Heather J. Vincent, 1980. En 73-4/7F. ISBN 0-662-90813-9.

No. 8 Les effets des programmes fédéraux sur l'utilisation des terres dans la vallée de Windermere. J.D. McCuaig et E.W. Manning, 1980. En 73-4/8F. ISBN 0-662-91109-I.

No. 9 Problématique de l'utilisation du sol au Canada. E.W. Manning, 1980. En 73-4/9. ISBN 0-662-51142-5.

No. 10 Etablissement d'une échelle de vulnérabilité écologique aux précipitations acides: Etude d'impact. D.W. Cowell, A.E. Lucas, et C.D.A. Rubec, 1981. EN 73-4/10F. ISBN 0-662-91106-7.

No. 11 Les effets des ports pour petits bateaux sur l'utilisation des terres: une étude préliminaire. E.W. Manning, J.D. McCuaig, V.P. Neimanis, et E.M. Peterson, 1981. En 73-4/11F. ISBN 0-662-91112-1.

No. 12 Les terres et l'automobile: Bibliographie sélective. Wendy Simpson-Lewis et Ruth McKechnie, 1981. En 73-4/12. ISBN 0-662-51259-6.

No. 13 L'utilisation agricole des terres de faible rendement: résumé et bibliographie. K.G. Beattie, W.K. Bond, et E.W. Manning, 1981. En 73-4/13F. ISBN 0-662-91113-X.

No. 14 Systèmes de classification de l'utilisation des terres: aperçu général. Robert C. Scace, 1981. En 73-4/14F. ISBN 0-662-91097-4.

No. 15 Enquête sur les besoins des usagers en matière de données sur l'utilisation des terres: Programme de surveillance de l'utilisation des terres au Canada. D.M. Gierman, 1981. En 73-4/15F. ISBN 0-662-91098-2.

No. 16 Problèmes associés à la cartographie des boisés improductifs utilisant le système de classification de l'utilisation des terres de l'ITC: Région de Halifax, Nouvelle-Ecosse. Peter N. Duinker, 1981. En 73-4/16F. ISBN 0-662-91099-0.